



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 26 septembre 2022

N° 2022/09-02

**FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE MAISON DU NUMERIQUE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**N° 2022/09-02****FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE MAISON DU NUMERIQUE**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Répondre aux enjeux de transformation numérique du territoire, la municipalité a décidé de la construction d'une Maison du Numérique (MdN). Ce projet vise à mettre à disposition de tous les usagers de la ville (habitants, salariés, étudiants, associations, entreprises...) un tiers-lieu regroupant des espaces, outils, événements et accompagnements dédiés aux usages et compétences numériques.

La MdN constituera ainsi le cadre privilégié des projets collaboratifs, de la concertation, de l'inclusion numérique, de la sensibilisation aux bons usages et aux dangers du numérique et du développement des compétences du XXIème siècle.

La Maison du Numérique, qui sera un lieu intelligent pour des usages variés, se veut un lieu de rencontres entre les différentes composantes du territoire, un lieu de foisonnement de projets et d'initiatives avec pour ligne directrice les usages et compétences numériques.

Elle vise ainsi à :

- Proposer un espace de coworking chaleureux et convivial aux salariés, aux entrepreneurs, aux étudiants, aux acteurs associatifs, aux chercheurs, aux porteurs de projets ou encore aux demandeurs d'emploi. En complément des espaces collectifs partagés, des espaces privatifs (« call box ») pour un usage momentané d'entretien bilatéral ou d'appel téléphonique seront mis à disposition. Cet espace pourra également accueillir des expositions à portée culturelle, pédagogique ou encore économique (mobilisant de préférence des supports numériques) ou encore des activités de e-sport en complément du Palais des Sports ;
- Mettre à disposition des salles de réunion modulables (taille et disposition des salles adaptables en fonction des besoins) et partagées via un outil de réservation en ligne. Ces espaces permettront d'organiser les démarches de concertation, d'accueillir des formations et ateliers de sensibilisation, notamment l'école de l'Intelligence artificielle Microsoft, des cours de langue ou encore les activités associatives et les événements économiques ;
- Installer certains services municipaux au contact du public (développement économique et numérique, concertation citoyenne) et organiser des permanences de partenaires et experts dans différents domaines : le numérique, la création d'entreprise, la formation, l'orientation professionnelle, la recherche d'emploi, etc.

La construction du bâtiment nécessitera plusieurs mois, ce qui conduit à proposer de gérer l'opération au moyen d'une procédure d'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement (notamment d'emprunt). L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Il convient aujourd'hui :

- De créer une Autorisation de Programme relative aux travaux de Création d'une Maison du Numérique
- D'inscrire les crédits de paiement relatifs à cette opération.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'adopter la présente création d'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux de création d'une Maison du Numérique selon les montants suivants :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) initiale T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C.		
	2022	2023	2024
4 200 000	70 000 €	330 000 €	3 800 000 €

- acter l'inscription aux budgets primitifs 2022 et suivants des crédits budgétaires d'investissement en concordance avec les crédits de paiement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

Abstention : 0

Contre : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

